



VILLE DE
MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 septembre 2021

DEPARTEMENT DU JURA
Arrondissement
de Saint-Claude
Canton de
Moirans-en-Montagne

L'an deux mil vingt et un, le 27 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances dans la salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. Grégoire LONG, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers votants : 16
Le quorum est atteint la séance peut se tenir.

Membres excusés : Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG
..... Didier BERREZ donne pouvoir à Serge LACROIX
..... Bahadir GUZEL donne pouvoir à Sandrine NICOD

Date de la convocation : 21 septembre 2021

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance du Conseil Municipal : Mme Lauriane DAVID ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal et présente les réunions tenues depuis la dernière séance :

- ✓ Réunion stratégie locale de l'habitat : lundi 19 juillet 2021
- ✓ Réunion Exécutif : mardi 24 août 2021
- ✓ Commission Education – Culture – Vie associative et sportive : mardi 31 août 2021
- ✓ Commission Travaux – Urbanisme – Environnement : jeudi 9 septembre 2021
- ✓ CCAS et Comité de soutien CADA : vendredi 10 septembre 2021
- ✓ Réunion stratégie locale de l'habitat : lundi 13 septembre 2021
- ✓ Commission Cadre de vie – Relations commerce et artisanat : mercredi 15 septembre 2021
- ✓ Comité technique Petites villes de Demain : jeudi 16 septembre 2021
- ✓ CCAS : lundi 20 septembre 2021
- ✓ Réunion Exécutif : Mardi 21 septembre 2021

M. le Maire interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du 16 juillet 2021. Aucune remarque n'étant formulée, il sollicite le vote pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Les documents présentés au conseil municipal sont projetés à l'écran. Le rapport d'activité de Terre d'Emeraude Communauté et le projet de statuts ont été remis aux conseillers municipaux en même temps que la convocation par voie dématérialisée.

1 – Communauté de communes Terre d’Emeraude Communauté :

A - RAPPORT D’ACTIVITE 2020 :

M. le Maire informe les conseillers que le rapport d’activité 2020 de Terre d’Emeraude Communauté a été présenté lors du conseil communautaire du 22 septembre 2021. Le document a été transmis aux conseillers, de manière à ce qu’ils puissent en prendre connaissance. M. le Maire précise qu’il s’agit d’un rapport sur les 6 premiers mois d’activité de TEC, à savoir de juin à décembre 2020.

B - Modification des statuts de TEC :

M. le Maire informe le conseil municipal que la rédaction des statuts de TEC est le fruit du travail d’une commission spécifique réunie depuis 6 mois. Il rappelle dans un document présenté à l’écran les compétences obligatoires portées par Terre d’Emeraude Communauté, à savoir :

- ✓ Aménagement de l’espace (SCOT – PLUi etc.)
- ✓ Développement économique
- ✓ Gestion de l’eau et des milieux aquatiques (GEMAPI déléguée au Parc naturel régional du Haut Jura)
- ✓ Gens du voyage
- ✓ Déchets ménagers
- ✓ Assainissement

Et pour lesquelles aucun changement n’est à opérer.

En revanche, les compétences optionnelles « voirie » et « aire d’accueil de campings cars », qui étaient exercées par l’ancienne communauté de communes Petite Montagne sont redonnées aux communes comprises dans ce territoire.

M. le Maire rappelle que le PLUi de l’ancien territoire Jura Sud devrait être analysé par l’Etat en fin d’année. Il a fait l’objet en premier lieu d’un examen par la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), en particulier les zones d’extension ouvertes à l’urbanisation proposées sur l’ancien territoire Jura Sud. Sur les 11 zones d’extension présentées, 9 ont reçu un avis favorable. Le Conseil Communautaire de TEC délibérera sur l’arrêt du PLUi début 2022. Les autres PLUi par secteur (Orgelet et Arinthod) avancent également.

Concernant la compétence « assainissement », exercée par TEC depuis le 1^{er} janvier 2020, une lettre a été distribuée aux administrés, afin de les informer de l’augmentation du prix de l’eau, du fait de la part assainissement, mais également des raisons de cette augmentation.

M. le Maire soumet la délibération sur l’approbation des statuts de TEC au vote du conseil :

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

C - Définition de l’intérêt communautaire :

M. le Maire rappelle que le document établi par TEC et présentant la définition de l’intérêt communautaire a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation du Conseil Municipal du 21 septembre 2021. L’intérêt communautaire a également été examiné par la commission spécifique réunie depuis 6 mois.

Les compétences supplémentaires ayant un intérêt communautaire et concernant particulièrement Moirans-en-Montagne et son territoire entre autre sont les suivantes :

- ✓ Equipements culturels et sportifs
- ✓ Maison de service au public
- ✓ Site du Regardoir : via ferrata et aménagement de la plateforme
- ✓ Hébergement du musée du jouet
- ✓ Etablissements périscolaire et extrascolaire
- ✓ Plateforme technologique du LP Pierre Vernotte
- ✓ Ecoles de musique

Enfin, sont déclarés d'intérêt communautaire et concernent particulièrement Moirans-en-Montagne et son territoire :

- ✓ Mise en œuvre, portage, animation et suivi d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- ✓ Etudes de revitalisation AMI et ORT
- ✓ Musée du Jouet
- ✓ Médiathèque
- ✓ Résidence d'artiste Vache Qui Rue
- ✓ Stade, plateau sportif, stabilisé, gymnase et halle des sports
- ✓ EHPAD + accueil de jour
- ✓ Maison de santé

M. le Maire précise que l'ancien hébergement du musée accueille actuellement la maison des services et Idécllic.

D - Création d'un service de police intercommunale :

Terre d'Emeraude Communauté souhaite mettre en place une police intercommunale afin de renforcer l'action de la gendarmerie au plus près des administrés. Suite à une consultation des communes de TEC, 70% d'entre elles ont répondu favorablement à cette création, soit 67 communes sur 92. Le conseil communautaire lors de sa séance du 22 septembre 2021 a délibéré favorablement pour la création de cette police à compter du 1^{er} janvier 2022.

La police intercommunale sera placée sous la responsabilité de M. BELPERRON maire de la Chailleuse et aura pour mission :

- Déplacement et surveillance générale de la voie publique sur le territoire des communes adhérentes ;
- Patrouilles pédestres, en véhicule du territoire et des espaces publics des communes adhérentes ;
- Surveillance des habitations en périodes de congés ;
- Encadrement de manifestations d'envergure ;
- Relation de proximité avec la population locale, avec les professionnels ;
- Surveillance de sécurité aux abords des écoles ;
- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur la voie publique, sur la propreté des voies et des espaces publics ;
- Relever tous les faits susceptibles de mettre en péril la sécurité des biens et des personnes dans tous les domaines (voirie, urbanisme, incendie...), et tous les comportements susceptibles de troubler l'ordre public...
- Constat et répression (selon l'assermentation) des infractions au Code de la Route (arrêt, stationnement gênant ou abusif des véhicules...), au Code de l'Environnement (dépôt sauvages)... sachant que les demandes peuvent être évolutives en fonction des besoins exprimés par chaque commune.

Afin de poursuivre les démarches administratives pour la mise en place opérationnelle de ce service, il convient d'acter par délibération la création de ce service de police intercommunale et d'approuver la création des 2 postes afférents.

M. Serge LACROIX souhaite intervenir comme il l'a fait lors du conseil communautaire. Il ne voit pas comment ce service peut fonctionner avec 2 agents pour 92 communes. Clairvaux-Les-Lacs a besoin de 2 vigiles tout l'été. Il faudrait sans doute un effectif de 6 à 8 personnes. Il s'interroge également sur l'impact qu'aura la création de cette police intercommunale sur le budget de fonctionnement de TEC.

M. le Maire répond que les 2 vigiles employés par Clairvaux-Les-lacs sont présents pendant la période estivale seulement et le seront toujours a priori.

M. Serge LACROIX rappelle que le préfet Vignon avait posé la question de savoir pourquoi la commune ne se dotait pas d'une police communale. La réponse était que le coût de fonctionnement est de 100 000 €, soit 2 agents et 2 véhicules. Si l'on veut que ce soit efficace, il faudrait monter jusqu'à 10 agents, soit un budget de 500 000 €. Les coûts de fonctionnement augmenteront pour la communauté de communes alors que la priorité était donnée aux investissements. M. Serge LACROIX

poursuit en indiquant que lorsqu'il était maire, il y avait quelques incivilités mais pas tant que cela. On peut se poser la question lors de la présence des touristes etc.

M. le Maire rappelle que les actifs de Vouglans ont été transférés par le Département du Jura à Terre d'Emeraude Communauté, ce qui signifie pour la collectivité de gérer ces installations (campings, ports de plaisance, plages etc.). Le budget de fonctionnement de TEC est plutôt bien géré pour le moment et les communes adhérentes participeront au coût du service. Les problématiques de stationnement existent, tout comme les incivilités récurrentes aux abords du musée. Ce service permettrait aussi de rassurer la population. Il faut aussi rappeler les problèmes rencontrés par les communes concernées en période estivale : feux barbecue autour du lac de Vouglans, stationnement de remorque pour jet-ski sur des propriétés privées, camping sauvage etc. Ce service permettra d'apporter une réponse à la population. M. le Président de TEC a proposé de commencer avec deux agents pour une phase expérimentale.

M. Serge LACROIX rappelle que c'est toujours la population qui paie, que ce soit TEC ou les communes.

M. le Maire rappelle que le coût sera plus important la première année en raison de l'achat des matériels et du véhicule.

M. Serge LACROIX est persuadé que ça servira mais avec beaucoup plus de moyens.

Mme Laurence MAS pose la question de savoir où seront installés les 2 agents.

M. le Maire répond que la police intercommunale sera à terme implantée à Orgelet dans les anciens locaux de la Poste, et dans un premier temps à Arinthod.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 3

E - Attribution de compensation (AC) définitive 2021 :

M. le Maire informe que le montant de l'Attribution de Compensation versé par TEC à la commune est de 421 061 € pour 2021, selon le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Ce montant à l'origine correspond aux ressources fiscales émanant des établissements industriels (ancienne taxe professionnelle) de notre commune. Au total, TEC reverse 2 373 795,96 € aux 92 communes. Lorsqu'il y a un transfert de compétence, la CLECT se réunit et évalue le coût lié à l'exercice de cette compétence. L'attribution de compensation varie en fonction du coût évalué.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

F - Pacte Financier et Fiscal de Solidarité – avenant :

M. le Maire rappelle que le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité a été signé par les 17 communes qui composaient Jura Sud et la communauté de communes pour une durée de 3 ans, à savoir de 2018 à 2020. Il résultait d'une stratégie financière portée par Jura Sud et qui consistait à augmenter le coefficient d'intégration fiscale de Jura Sud, afin de percevoir davantage de dotations de l'État. Pour ce faire, Jura Sud augmentait ses impôts pour obtenir un produit fiscal supplémentaire de 500 000 €. Les 17 communes pouvaient baisser d'autant, de manière à neutraliser l'incidence pour le contribuable. Le montant pour la commune de Moirans-en-Montagne était de 147 000 €. La hausse de fiscalité opérée par Jura Sud a porté sur les 3 taxes : taxe sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et sur la taxe d'habitation. Cependant, la loi de finances 2018 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation, avec une compensation par l'État pour les collectivités basée sur le taux de 2017, l'État ne prenant pas en compte les hausses de taux dans sa compensation aux collectivités. Sur les 500 000 € d'impôt levé par Jura Sud, 330 000 € émanait de la taxe d'habitation et 170 000 € des 2 taxes foncières. L'État ne compense donc par les 330 000 € au bénéfice de TEC.

Par ailleurs, le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité prenait fin en 2020, ce qui signifie que TEC n'était pas tenu de continuer à verser la compensation aux communes, soit 147 711 € pour Moirans-en-Montagne. M. le Maire rappelle que la commune de Moirans-en-Montagne a bien

procédé à la baisse de la taxe foncière sur le bâti depuis 2018. Après discussion et débat au sein de la communauté de communes, il a été proposé de redistribuer les 500 000 € aux communes concernées en 2021. Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité prévoit également un fonds de concours des communes pour le déploiement de la fibre optique (47 070 € pour Moirans-en-Montagne), et un fonds de concours de Moirans-en-Montagne pour l'association Idéklic (15 000 €). Pour 2021, le PFFS pour Moirans-en-Montagne sera donc le suivant :

| Fonds de concours versé par TEC à Moirans-en-Montagne | Fonds de concours versé par Moirans-en-Montagne à TEC |
|---|---|
| 147 711 € | 47 070 € et 15 000 € |

A partir de 2022, la recette fiscale produite par l'augmentation des 2 taxes foncières, soit 170 000 € pourra être redistribuée aux communes concernées, puis cette somme serait consacrée à un fonds de solidarité au bénéfice des communes en difficulté du territoire de TEC. Ces éléments seront discutés et soumis à l'approbation du conseil communautaire.

M. le Maire souligne que Jura Sud était accompagné pour l'élaboration du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité par un cabinet financier, lequel avait mentionné que la hausse de fiscalité devait porter sur la taxe foncière uniquement, la hausse du taux de taxe d'habitation n'étant pas compensée par l'Etat dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.

M. Serge LACROIX explique qu'en remettant les choses dans leur contexte, il y avait une décision à prendre dans un calendrier difficile et la réforme de la taxe d'habitation n'était pas si claire. De plus, qui aurait pu croire que Jura Sud fusionnerait avec 4 autres communautés de communes.

M. le Maire rappelle que le résultat aurait été le même pour Jura Sud. Par ailleurs, il précise que les fonds de concours suivants cesseront à compter de 2022 :

- 15 000 € pour Idéklic : prise en charge par TEC
- 2° et 3° tranche de la fibre optique : pris en charge par le Département du Jura

M. le Maire met au vote les termes du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour l'année 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

G - Régie de Vouglans :

M. le Maire rappelle que les actifs de Vouglans ont été transférés à TEC en avril 2021. Il convenait donc d'assurer la saison estivale 2021 dans de bonnes conditions. La Régie de Vouglans a été créée, ce qui a permis de structurer le fonctionnement, en particulier les recettes liées à l'ensemble des activités. Grâce à un fonctionnement performant, la régie a pu dégager un solde positif plus important que prévu initialement. Les chiffres exacts seront connus en fin d'année à l'issue de la saison touristique. Ceci permettra à la Régie de Vouglans d'investir pour recevoir les visiteurs dans de meilleures conditions.

2- Affaires générales et foncières

A - Petites Villes de Demain : comité technique du 16 septembre 2021

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un comité technique de suivi des actions de l'Opération de Revitalisation du Territoire a été organisé en présence des services de l'Etat, de la Région BFC, de la Banque des Territoires et de Terre d'Emeraude Communauté. Cette réunion a permis de présenter l'ensemble des projets en cours et à venir sur le territoire de la commune de Moirans-en-Montagne. Le projet d'aménagement du parvis du musée et des écoles a été présenté par l'Atelier Chardon et Paysages. Un point a également été fait sur le projet de maison des seniors, la stratégie locale de l'habitat, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le projet d'aménagement du Regardoir.

En conclusion de cette réunion, M. le Maire a interrogé les financeurs sur d'éventuels avenants aux contrats en cours (convention ORT et contrat AMI Bourg-centre). A priori, d'autres

projets pourront être présentés en plus des 22 fiches-actions actuellement contractualisées. Pour ce qui concerne le contrat avec la Région BFC, un avenant sera proposé permettant la prolongation d'un an du dispositif à la demande de la collectivité. La Région BFC procède actuellement à la réécriture de ses dispositifs financiers suite aux élections régionales. La convention ORT signée avec l'Etat fera l'objet d'un avenant dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, afin d'intégrer le projet d'Arinthod et éventuellement d'autres projets de Moirans-en-Montagne.

B - Acquisition de terrains « sous le Molard Grelier »

M. le Maire rappelle la délibération prise le 16 juillet 2021, décidant l'acquisition des parcelles cadastrées section BC n°6 et BC n°65 d'une superficie respectivement de 1 830 m² et de 2 112 m², soit une contenance totale de 3 942 m² à Madame Martine LACROIX - 11 Résidence Le Golf – 56 000 VANNES pour un montant de 300 €.

Suite à un entretien avec les conjoints MILLET Yveline, M. le Maire propose de renoncer à cette acquisition, dans la mesure où elle jouxte la propriété de la famille MILLET qui souhaite se porter acquéreur.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

C - Acquisition de la combe « Meillet »

M. le Maire fait part du projet de cession de terrains au lieu-dit « Combe Meillet » par la succession Roger CAPELLI – Marcelle ROCHET. Il est proposé d'acquérir les parcelles cadastrées section AP n°85-86 et 197 à la succession Roger CAPELLI – Marcelle ROCHET – Allée de Bonneille – 39260 Moirans-en-Montagne au prix de 3 880 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

D - La Maison pour Tous : plan de vente

Le Conseil d'Administration de la Maison pour Tous (anciennement OPH du Jura) du 25 mars 2021 a validé le plan de mise en vente de deux immeubles à Moirans-en-Montagne, situés au n°13 rue Pasteur et au n°24 Avenue de Saint-Claude. Ce plan de mise en vente est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

E - Département du Jura : Avenant à la convention bail

Le 16 avril 2008 une convention de bail a été signée entre la commune de Moirans-en-Montagne et la société Connectic 39 pour l'installation d'un site de dégroupage sur le territoire moirantin. Le Département du Jura propose un avenant à cette convention, afin de remplacer la société Connectic 39 par la société Altitude Fibre 39.

Par ailleurs, M. le Maire précise que les travaux de la tranche 1 de déploiement de la fibre optique sont terminés. La commercialisation des accès internet par les opérateurs pour les particuliers sera ouverte à partir de novembre 2021. Les travaux de déploiement de la 2^e tranche sont actuellement en cours. Cette tranche englobe la ZI Sud jusqu'au centre-ville (entre la Place de Verdun et la Place Robert Monnier). La commune négocie avec l'entreprise chargée du déploiement pour minimiser le nombre de poteaux. La 3^e tranche ira du centre-ville jusqu'à la station d'essence de Colruyt.

M. le Maire met au vote l'avenant à la convention avec Altitude Fibre 39 et le Département du Jura.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

F - Subventions aux associations

M. le Maire propose de verser la seconde partie de la subvention attribuée aux Francas du Jura pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs Tom Pouce.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

G - Fonds de développement du service numérique :

M. le Maire propose de renforcer l'équipement numérique de la mairie au service des administrés. Ces nouveaux équipements s'inscrivent dans le programme de rénovation des locaux. Ils comprennent une borne tactile au service des administrés dans le hall des pas perdus, en lieu et place de l'affichage mural, ainsi qu'un écran numérique interactif.

M. le Maire propose d'approuver le projet numérique pour les usagers selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | Montant HT |
|---|-----------------|
| Acquisition de matériel | 10 600 € |
| Travaux d'infrastructure pour connexion | 965 € |
| TOTAL | 11 565 € |

| Recettes | Montant |
|---|-----------------|
| Etat – Plan de relance / Transformation numérique des CT – 100% | 11 565 € |
| TOTAL | 11 565 € |

Et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Plan de relance – Transformation Numérique des Collectivités Territoriales au taux maximum.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

H - Gendarmerie : Participation Citoyenne

M. le Maire a rencontré les services de la gendarmerie le 6 septembre 2021, pour une présentation du dispositif de participation citoyenne. Ce dispositif existe depuis 2011. Le but essentiel est la lutte contre les cambriolages sous toutes ses formes. Lorsque les gendarmes sont appelés pour constater les cambriolages, l'enquête de voisinage permet d'établir que souvent un ou plusieurs voisins ont vu quelque chose, mais n'ont pas osé appeler, ou n'ont pas eu le réflexe de le faire. La participation citoyenne ne traite pas des problèmes de voisinage.

La lutte contre les cambriolages est une priorité nationale assignée à la gendarmerie, le concours de la population est un plus. Le maire de la commune est au milieu du dispositif. Il joue un rôle essentiel dans sa mise en place. Après approbation par le conseil municipal, une liste des habitants relais est établie et proposée à la gendarmerie. Une convention est ensuite signée par le maire, le préfet et le colonel de gendarmerie. Les personnes relais n'interviennent pas directement, mais signalent un événement suspect à la gendarmerie.

M. le Maire met au vote l'approbation pour la mise en place de ce dispositif.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 3

3 – Commissions Municipales :

A – Commission Etat-civil – Affaires sociales – Eddy Lussiana

Situation sanitaire – COVID 19

M. Eddy LUSSIANA fait un rapide retour de la conférence organisée par M. le Préfet sur la situation sanitaire dans le Jura. Il explique qu'en moyenne le taux d'incidence est de 60 pour 100 000 habitants, mais qu'il y a de fortes disparités entre les territoires, avec un taux de 24 pour 100 000 habitants pour l'arrondissement de Dole et 120 pour 100 000 habitants pour l'arrondissement de Saint-Claude. 12 personnes sont actuellement hospitalisées dans le Jura et 3 en réanimation (personnes non vaccinées). Le taux de vaccination dans le Jura est de 76%. A partir du 26 octobre, la vaccination contre la grippe et le COVID sera possible en médecine de ville pour les plus de 65 ans.

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) :

A la demande des membres du CCAS, une réunion s'est tenue en mairie avec les membres du comité de soutien et l'association Saint-Michel-le-Haut. L'objectif de cette réunion était de donner des informations précises sur le fonctionnement du CADA, le rôle des membres du comité de soutien et du CCAS. M. de Waure (Saint-Michel-Le-Haut) a expliqué les missions de l'association en tant qu'organisateur du CADA, selon le cahier des charges des CADA (arrêté ministériel du 19 juin 2019).

Ainsi, les CADA :

- Organisent l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile.
- Accompagnent les demandeurs dans les démarches administratives et juridiques
- Proposent un accompagnement sanitaire et social
- Développent des partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif
- Poursuivent l'accompagnement à la sortie du CADA

Le CADA fonctionne avec l'aide des bénévoles du comité de soutien qui rencontrent des difficultés entre le principe des missions définies et la réalité du terrain. Chacun a pu comprendre le fonctionnement et les contraintes de l'association.

Actuellement, le CADA de Moirans-en-Montagne accueille 4 personnes isolées et 2 familles soit au total 13 personnes.

Repas des Aînés

M. Eddy LUSSIANA rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 17 octobre 2021 à la salle des fêtes de Moirans-en-Montagne. Le repas est préparé par Pernin Traiteur et animé par Sam animations. Les personnes qui souhaitent participer au service sont les bienvenues et doivent en informer Mme Véronique AUGER au plus tard le mardi 12 octobre 2021.

B – Commission Education - Culture - Vie associative et sportive – Rachel Bourgeois

Education

Mme Rachel BOURGEOIS fait un point sur les effectifs scolaires à la rentrée 2021-2022 :

- Ecole Roger Millet : 186 élèves soit 12 de plus que l'année précédente répartis sur 9 classes
- Ecole Saint-Joseph : 101 élèves soit 4 de moins que l'année précédente répartis sur 4 classes.
- Accueil de loisirs Tom Pouce : 205 inscriptions avec 118 enfants à la Fourchette de Ludy le midi.

Les équipes pédagogiques sont au complet, sauf pour Tom Pouce, dont la directrice qui est en formation deux semaines par mois. Le protocole sanitaire appliqué depuis la rentrée est le même qu'au mois de juin 2021. Deux élèves sont en instruction à domicile.

La visite des écoles a eu lieu le 6 septembre 2021. La 9^{ème} classe de l'école Roger Millet a été installée dans l'ancienne bibliothèque de l'école au 1^{er} étage du bâtiment II. Mme Rachel BOURGEOIS

fait part de la grande satisfaction des enseignants suite à l'installation des vidéoprojecteurs, ordinateurs et barres son dans les 6 classes. Le RASED a été équipé d'un nouvel ordinateur portable avec une ligne téléphonique et répondeur. Ils remercient la municipalité.

Mme Rachel BOURGEOIS informe le conseil que le Projet Educatif Territorial 2021-2024 est en cours de finalisation. Ce document fixe les objectifs et actions à mettre en œuvre par les acteurs éducatifs pour le bien-être de l'enfant lors des temps d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il permet de recréer une dynamique autour des projets pédagogiques de chacun des acteurs. Le comité de pilotage se tiendra le 12 octobre 2021, en présence des partenaires tels que le musée du jouet, la médiathèque, la Fraternelle et l'école de musique.

Le pot de rentrée scolaire aura lieu le mardi 19 octobre 2021 sous la grenette.

M. le Maire précise que le projet de construction de nouveaux locaux pour l'accueil de loisirs est en cours de finalisation. Les contacts ont été pris avec la famille Carnet, propriétaire du terrain jouxtant le tènement. Une partie de la propriété est conservée par la famille et le terrain sera cédé à la collectivité. Le permis de démolition de la friche Favre (hormis la Vache Qui Rue) a été déposé. Les travaux devraient démarrer en avril – mai 2022, avec pour objectif l'ouverture à la rentrée 2023.

Mme Rachel BOURGEOIS fait le point sur les manifestations sportives :

- ✓ Du 16 au 23 juillet : course internationale d'orientation O'France
- ✓ Le 24 juillet : ENDURO KID - Moto Club de Moirans
- ✓ Le 31 juillet : Trail Volodalen
- ✓ Les 28 et 29 août 2021: Moto Club CJS - championnat de Ligue super motard
- ✓ Le 04 et 05 septembre : Jura Trial Classic

L'été a été très riche en événements sportifs. Le territoire a été très apprécié par les compétiteurs, qui ont été ravis du site et de l'organisation. M. le Maire remercie les personnes qui ont participé à l'organisation de ces manifestations, dont les services techniques. Mme Rachel BOURGEOIS transmet les remerciements des compétiteurs auprès de la municipalité et des services techniques. Les élus étaient présents lors des épreuves.

Mme Rachel BOURGEOIS rappelle également les manifestations culturelles :

- ✓ Le 27 juillet 18h00 : spectacle « REPLIQUE ». 180 spectateurs
- ✓ Le 11 septembre : forum des associations. 31 associations avec démonstrations
- ✓ Le 15 septembre : concours des Ateliers d'Art de France
- ✓ Les 18 et 19 septembre : journées du patrimoine avec l'exposition Ateliers d'Art de France.

Mme Rachel BOURGEOIS transmet les remerciements des participants. Elle remercie également M. Emmanuel ANGONIN pour sa contribution et M. Frédéric PONCET, conseiller régional pour sa présence. L'association Ateliers d'Art de France propose de conventionner avec la commune pour pérenniser ce type de manifestation dans le temps, en le couplant avec les Journées du Patrimoine. Cette année, 150 visiteurs sont venus à la grenette le week-end. Enfin, Mme Rachel BOURGEOIS signale que les locaux ont été mis à l'honneur avec l'exposition des meubles de M. Louis ASTIER et M. DELORME dans le hall des pas perdus. Le lycée Pierre Vernotte a également fait des démonstrations le samedi.

Les manifestations suivantes ont été organisées par le Comité Culturel d'Animations :

- ✓ 23 juillet : marché nocturne artisanat, terroirs et animations
- ✓ Les 6-7-8-9 Août : fête patronale - Fête foraine et diverses animations - vide grenier
- ✓ 13 août : marché nocturne artisanat, terroirs et animations
- ✓ A été annulée : randonnée pédestre (19 septembre)

Mme Cindy PERY ajoute que tout s'est globalement bien passé, malgré des conditions climatiques parfois compliquées. Le Comité Culturel d'Animations recherche des bénévoles pour l'organisation de ses manifestations.

Mme Rachel BOURGEOIS remercie Mme Monique VIVIANI pour son travail sur la communication de ces manifestations et Mme Joëlle RAGOZZA pour la réalisation du flyer sur l'hôtel

de ville et la grenette. Elle remercie les membres de la commission Education – Culture – Vie Associative et Sportive pour leur contribution.

Une exposition photo proposée par M. Philippe BOURGEOIS se tiendra le 23 octobre dans la salle Cœur de Ville au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Une exposition sur Anne Frank est présentée à la grenette du 16 au 24 octobre 2021. Le congrès départemental des Sapeurs-pompiers aura lieu le 2 octobre à la salle des fêtes et au cinéma. Les week-ends de septembre ont été bien chargés en manifestations, ce qui contribue à une bonne dynamique pour la commune.

M. le Maire informe le conseil que les travaux à la grenette sont bientôt terminés. Il est rappelé que le bâtiment sera désormais un Etablissement Recevant du Public accessible et aux normes sécurité incendie. L'objectif est que l'on s'approprie ce lieu, les portails seront ouverts la journée, ce qui rendra le bâtiment traversant entre la rue Voltaire et la place Robert Monnier.

C – Commission Travaux – Urbanisme - Environnement – Benoit COLIN

SIDEC – Eclairage public Ilot salle des fêtes

M. Benoit COLIN présente le projet de reprise de l'éclairage public autour de la salle des fêtes. Il comprend également les coffrets forains pour le marché.

Le montant du projet est de 123 984,31 €. Il est proposé d'approuver le projet.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Forêt communale - Assiette, dévolution et destination des coupes de bois 2022

M. Benoit COLIN rappelle que les services de l'ONF proposent chaque année l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois. Pour 2022, il est proposé de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles identifiées à l'état d'assiette comme suit :

| Parcelle / Unité de Gestion | Surface | Type de coupe | Observations |
|------------------------------------|----------------|----------------------|---------------------|
| 43 | 10.71 | Jardinage | Feuillus |
| 46 | 11.54 | Jardinage | Feuillus |
| 9 | 10.75 | Jardinage | Résineux |
| 25 | 13.31 | Jardinage | Résineux |
| 53 | 10.39 | Jardinage | Résineux |
| 48 | 8.92 | Jardinage | Résineux |
| 49 | 16.74 | Jardinage | Résineux |
| 93 | 0.5 | Sanitaire | Résineux |
| 117 | 1 | Sanitaire | Résineux |

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Forêt communale – Affouage et règlement d'affouage

M. Benoit COLIN informe le Conseil Municipal que l'affouage est prévu dans les parcelles 84-85-86-115-116 d'une superficie cumulée de 2 ha. Il est proposé de :

- Fixer le volume maximal estimé des portions à 30 stères (maximum 30 stères), ces portions étant attribuées par tirage au sort.

- Fixer le montant total de la taxe d'affouage à 8 € HT/m³, le montant de la taxe d'affouage s'élève à 187,20 € TTC/affouagiste ;
- Désigner les garants suivants :
 - ✓ Benoit Colin
 - ✓ Alain Piton
 - ✓ Eric Piton

Actuellement, 9 personnes se sont inscrites en mairie pour la prochaine saison d'affouage.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Forêt communale – Association des Communes Forestières

M. Benoit COLIN présente la motion de soutien à l'association des communes forestières suite aux décisions du gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025. De plus, le projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF risque de dégrader le service public forestier dans les territoires.

La motion propose donc :

- ✓ Exiger le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- ✓ Exiger la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- ✓ Demander que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- ✓ Demander un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;

M. le Maire met au vote la motion de soutien à l'association des communes forestières.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

D – Commission Cadre de vie – Relations Commerce et Artisanat – Nathalie SAULNIER

Opération façades – balcons : état d'avancement des dossiers

Mme Nathalie SAULNIER informe le conseil que le cabinet WOW a présenté la restitution des 19 dossiers suite aux entretiens, avec l'estimation du montant des travaux par dossier.

Actuellement :

- 3 dossiers : déclaration préalable en cours
- 3 dossiers en réflexion avec une forte envie de faire

Si les 19 dossiers aboutissent, le montant des subventions à verser par la commune serait de 33 000 € environ.

La question du financement de la réfection des balcons est posée. Il conviendrait peut-être de proposer un financement complémentaire de manière à encourager les propriétaires à rénover leur balcon. De plus, la sauvegarde des jardins est une action du projet de revitalisation qui pourra être menée en lien avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, conduite en partenariat avec Terre d'Émeraude Communauté.

M. le Maire ajoute que le mur situé à l'angle de la rue Proudhon étant sur le domaine public, sa réfection fera l'objet d'une réflexion également.

4 – Questions diverses et communications

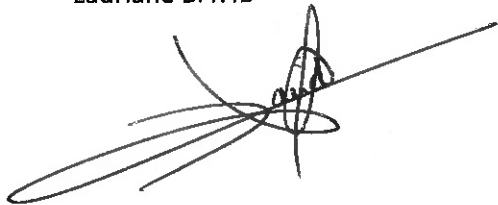
M. le Maire fait part des remerciements suivants :

- Mme HUFSCHMID suite au décès de son mari
- M. Jean-Marie SERMIER pour l'envoi de l'Echo du Mont Robert
- Ski Club du Lizon pour la subvention accordée par la commune

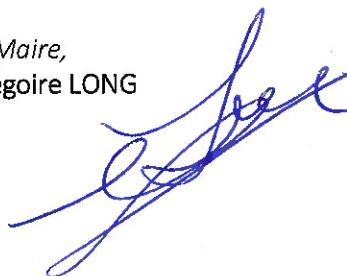
Mme Rachel BOURGEOIS tient à remercier Mme Véronique AUGER pour la préparation du vin d'honneur lors du concours organisé par Atelier d'Art de France.

La séance du conseil municipal est levée à 20h30.

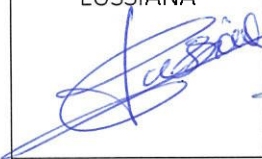
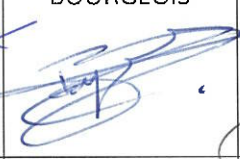

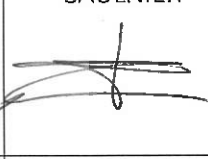
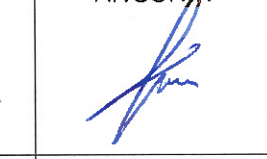


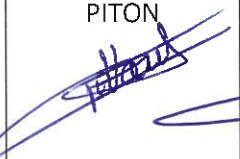

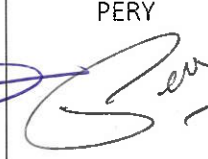


Le secrétaire de séance
Lauriane DAVID



Le Maire,
Grégoire LONG



Les Conseillers Municipaux

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| Eddy LUSSIANA  | Rachel BOURGEOIS  | Benoit COLIN  | Nathalie SAULNIER  | Emmanuel ANGONIN  |
| Bahadir GUZEL | Didier BERREZ | Sophie CAPELLI  | David GEAY  | Marie-Christine MOREL  |
| Pierre GRANDCLEMENT | Alain PITON  | Laurence MAS  | Cindy PERY  | Sandrine MICOD  |
| Roseline BONDIVENNE  | | | | |